

Direction Secteur Développement Urbain  
Libertés publiques et pouvoirs de police

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**Ville de Givors**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N°AR2024\_312**

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - MAISON DURUM**

**Le maire de Givors,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

**Vu** la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 24 0005 déposée le 22 février 2024 par MAISON DURUM représentée par madame Sevde Ackay et relative à l'établissement MAISON DURUM sis 41 rue Jean Ligonnet 69700 Givors,

**Considérant** l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 9 avril 2024,

**Considérant** que le service départemental d'incendie et de secours du Rhône n'assume plus les missions non obligatoires relatives à la consultation des dossiers d'habilitation, des établissements recevant du public du 2ème groupe sans locaux à sommeil, à la délivrance des certificats de conformité pour ces mêmes dossiers, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 24 0005 déposée le 22 février 2024 par madame Sevde Ackay , est autorisée pour des travaux d'aménagement d'un espace de restauration rapide, dans l'établissement dénommé MAISON DURUM, classé de type N de 5ème catégorie, sis 41 rue Jean Ligonnet 69700.

**Article 2** : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions du règlement de sécurité et des règles d'accessibilité.

Les prescriptions types ci-annexées émises par le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours relatives aux Etablissements Recevant du Public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil devront également être respectées.

**Article 3 :** Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à monsieur le Préfet du Rhône.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

*Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestations-accessibilite-erp-cat-5>*

*Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanismeconstructionlogement/accessibilite/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite>*

Le 3 juin 2024,

Mohamed BOUDJELLABA,  
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)**

**dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable**

**à la date du mardi 9 avril 2024**

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
AMPLEPUIS	AT 069 006 24 0 0001 PC 069 006 24 0 0009	Association d'Education Populaire / 2 rue du Docteur Bournet	Modification de la façade et création d'une sortie de secours dans le CDI (centre de documentation et d'information)
ARNAS	AT 069 013 24 0 0002	Agence de formation Vorwek Thermomix Kobold / 85 rue de Chavanne	Travaux d'aménagement et de réaménagement d'un local commercial
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	AT 069 019 24 0 0003	SARL BRUCHARD MAMMOLITI / 2 route nationale 6	Modification de la façade
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	AT 069 019 24 0 0005	Lycée Aiguerande / 2 place Georges Dutrève	Travaux d'aménagement et installation de nouvelles friteuses dans les cuisines collectives
BRON	AT 069 029 24 0 0007	WAYWA / 39 avenue Camille Rousset	Réhabilitation (DD)
BRON	AT 069 029 24 0 0009	MAXIZOO / 6 rue Paul Langevin	Travaux d'aménagement intérieur d'un magasin de vente de produits pour animaux dans une coque vide existante (anciennement utilisée par les Halles) (DD)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 24 0 0006	Pharmacie de la Saône / 17	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et création de volumes

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
		quai Clémenceau	d'une pharmacie existante (DD)
CHAPONOST	AT 069 043 24 0 0004	épicerie fine / 1 rue René Chapard	Travaux d'aménagement intérieur d'une épicerie fine dans une ancienne boucherie
CHARLY	AT 069 046 24 0 0001	Pharmacie de Charly / 18 rue des Gobins	Travaux d'aménagement et de réaménagement intérieur de la pharmacie
COLOMBIER SAUGNIEU	AT 069 299 24 0 0002	Paul / Lyon Saint Exupery	Travaux d'aménagement d'un kiosque Paul et de deux terrasses déjà existantes avec changement d'enseigne (anciennement kiosque Bread and Co)
ECULLY	AT 069 081 24 0 0003	Cave BATAILLON / 8 chemin de Pontet et Crases	Travaux d'aménagement d'un commerce de vins et spiritueux dans un cadre bâti existant (DD)
ECULLY	AT 069 081 24 0 0004	CABAIA - Centre Commercial Carrefour / chemin Jean-Marie Vianney	Travaux d'aménagement (DD)
FRANCHEVILLE	AT 069 089 24 0 0001	Centre commercial CARREFOUR / avenue du Chater	Travaux d'aménagement et remplacement de l'étanchéité des toitures du mail du centre commercial sans impact sur l'accessibilité
GIVORS	AT 069 091 24 0 0005	Maison Durum / 41 rue Jean Ligonnet	Modification de la façade et travaux d'aménagement d'un espace de restauration rapide dans un local existant
LYON 2	AT 069 123 24 2 0085	JOUECLUB - Centre Commercial Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux d'aménagement et rénovation de la cellule commerciale Joué Club dans le CC Confluence (DD)
LYON 2	AT 069 123 24 2 0132	Studio de yoga - Lyon Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux d'aménagement d'un studio de yoga au sein du Pôle de loisirs et de commerces Lyon Confluence (DD)
LYON 3	AT 069 123 24 3 0102	Sixth June / 17 rue du Docteur Bouchut	Création de volumes et travaux d'aménagement d'une boutique de prêt à porter au sein du CCLPD (DD)
LYON 3	AT 069 123 24 3 0103	Boutique de bijoux / 17 rue du Docteur Bouchut	Travaux d'aménagement d'une boutique de vente de bijoux au sein du CCLPD (DD)
LYON 3	AT 069 123 24 3 0125	Normal - CCLPD / 17 rue du Docteur Bouchut	Création de volumes et fusion de trois coques en une seule sous l'enseigne Normal au sein de la CCLPD (DD)
LYON 3	AT 069 123 24 3 0126	NORMAL / 17 rue du Docteur Bouchut	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, extension et création de volumes de la cellule Normal du CCLPD (DD)
LYON 3	AT 069 123 24 P 0014	Société Générale / 5 place Charles Béraudier	Création de volumes, travaux d'aménagement et d'installation d'un distributeur automatique de billets en façade d'un local non accessible au public (DD)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
LYON 6	AT 069 123 24 6 D006 PC 069 386 24 0 0006	Parking P1 - Cité internationale / 64 quai Charles de Gaulle	création de volumes; Travaux d'aménagement; Création d'une zone de self-stockage au niveau R-1 du parking de la Cité Internationale (DD)
MEYS	AT 069 132 24 0 0001 PC 069 132 24 0 0001	locaux associatifs / 340 rue de la République	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité,, réhabilitation et transformation d'une ancienne école en locaux associatifs
MEYZIEU	AT 069 282 24 0 0004	Centre social René Cassin / 30 rue de Marseille	Création de volumes et transformation de locaux existants en établissement d'accueil du jeune enfant au sein du centre social René Cassin (DD) (pas de VA car recloisonnement pour créer des dortoirs bébés et jeunes enfants)
MEYZIEU	AT 069 282 24 0 0006 PC 069 282 24 0 0003	Reyna Restaurant / 19 boulevard Monge	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et réhabilitation avec création d'un restaurant dans un bâtiment existant.
OULLINS PIERRE BENITE	AT 069 149 23 A 0026	Chamas Tacos / 87 Grande Rue	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
PORTE DES PIERRES DOREES	AT 069 159 24 0 0001 DP 069 159 24 0 0001	Salle des fêtes de Pouilly / 66 impasse des écoles	Travaux d'aménagement et pose de panneaux photovoltaïque
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 24 0 0007	Atelier / Expo / 6 avenue des Nations	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un atelier d'exposition et de formation à la sculpture du bois
SAINT BONNET DE MURE	AT 069 287 24 0 0003	Berger loisirs / 231 RN 6	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente de matériel et accessoires de camping et loisirs avec changement d'enseigne (anciennement Décor Discount).
SAINT JULIEN	AT 069 215 24 0 0001 DP 069 215 24 0 0006	Ecole Claude Bernard / 12 place de l'ancienne gare	Réhabilitation et rénovation énergétique du groupe scolaire
SAINT LAURENT DE MURE	AT 069 288 24 0 0003	Lissac Audition de Saint-Laurent-de-Mure / 113 avenue Jean Moulin	Création de volumes et travaux d'aménagement
SAINT PRIEST	AT 069 290 24 0 0008	Collège Boris Vian / 115 rue du Grisard	Travaux d'aménagement et mise en conformité SSI et désenfumage (pas de VA)
SAINT PRIEST	AT 069 290 24 0 0009	EHPAD Les Alizées / 3 rue Camille Claudel	Travaux d'aménagement et installation d'une climatisation (pas de VA)
SAINT PRIEST	AT 069 290 24 0 0010	Cabinet d'ostéopathie / 6 avenue de la Gare	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, création de volumes et modification de la façade d'un cabinet d'ostéopathie au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation avec changement d'enseigne (anciennement magasin de vente chauffagiste).
SAINT PRIEST	AT 069 290 24 0 0018	Collège Colette / 25 rue Colette	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un local informatique, de stockage et d'une issue du collège Colette (pas de VA)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
SAINT PRIEST	AT 069 290 24 0 0011	Cabinet dentaire / 40 boulevard Edouard Herriot	Création de volumes et aménagement d'un cabinet dentaire dans une coque vide
SAINT ROMAIN EN GAL	AT 069 235 24 1 0001	Lycée polyvalent Ella Fitzgerald / 4 route départementale 502	Création de volumes, travaux d'aménagement et création de 2 salles de classes du bâtiment C
SAINTE FOY LES LYON	AT 069 202 24 0 0004	Résidence Line Thevenin / 5bis place Saint Luc	Travaux d'aménagement et remplacement du SSI d'une résidence type EHPAD sans impact sur l'accessibilité
TALUYERS	AT 069 241 24 0 0001	MAPPAD La Christinière / 51 rue Saint Marc	Travaux d'aménagement, déplacement du groupe électrogène sur le parking du personnel sans incidence sur l'accessibilité
VENISSIEUX	AT 069 259 24 2 0004	Lycée Hélène Boucher / 18 rue Ethel et Julius Rosenberg	Travaux d'aménagement et travaux de réfection des toitures (bâtiment A, enseignement, préau, gymnase) du lycée Hélène Boucher
VENISSIEUX	AT 069 259 24 2 0007	Commerce vêtements, accessoires, beauté, maison / 50 boulevard Ambroise Croizat	Travaux d'aménagement d'un commerce proposant de la vente de vêtements, accessoires, beauté, maison dans une coque vide
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 23 0 0075	Boby Housse / 617 rue Benoit Mulsant	Réhabilitation et aménagement d'un magasin dans une coque vide
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 24 0 0008	Notre Dame de Mongré / 276 avenue Saint Exupéry	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et réhabilitation de trois salles de classe
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 24 0 0014 PC 069 264 24 0 0006	Mobilize fast recharge / 1057 avenue Edouard Herriot	Construction neuve d'un lounge et site de recharge

## REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES ERP DE 5<sup>ème</sup> CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL

Au vu des éléments constitutifs du dossier transmis, il ressort que l'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil.

A ce titre, la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, en application de l'article R 123-14 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) n'ont pas à être précédées de la consultation de la commission de sécurité.

Toutefois, en application du code de la construction et de l'habitation (R 123-3), les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Ils devront particulièrement respecter les articles PE 1 à PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie.

### 1) Textes de références réglementaires

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie
- Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie

### 2) Desserte et défense incendie des constructions soumises à permis de construire

les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie. Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de huit mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes (articles R 123-4 et PE 7) ;

les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux, occupés par des tiers, par des murs et des planchers coupe feu de degré 1 heure ; les portes d'intercommunication peuvent être aménagées sous réserve d'être coupe-feu de degré 1/2 heure et munies de ferme portes (article PE 6) ;

la défense extérieure contre l'incendie doit être conforme à la grille de couverture établie au 1.4 du règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie. Le règlement est disponible en téléchargement gratuit en suivant le lien ci après - <http://www.sdmis.fr/documentation.html> -

\* Consulter, en cas de difficulté, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours :

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

**Groupelement prévention des risques (GPREV)**

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03 - Fax : 04 72 60 59 67

[gprev@sdmis.fr](mailto:gprev@sdmis.fr)

### 3) Prescriptions à rappeler systématiquement lors de toute réponse à un dossier d'aménagement

les voies en impasse supérieures à 60 m de long doivent être aménagées dans leur partie terminale, de manière à permettre le retournement du véhicule de lutte contre l'incendie ;

les adresses des constructions doivent correspondre à celles relatives à l'accès des secours. A ce titre, la numérotation doit être visible depuis la voie publique ou privée, pour faciliter l'intervention des services de secours.

### 4) Procédure à suivre en matière de ressources hydrauliques

Le service hydraulique du SDIS doit être systématiquement informé de l'implantation des points d'eau incendie ainsi que de la réception des éventuelles colonnes sèches pour la mise à jour des plans de secours.

S'adresser au: Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

**Bureau défense extérieure contre l'incendie (BDECI)**

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03- Fax : 04 72 60 50 77

[bjborg@sdmis.fr](mailto:bjborg@sdmis.fr)

